

Comme il ne suffit pas toujours en pareille occurrence d'être reconnu comme citoyen intègre et individu pacifique par le cercle de ses familiers, on ne nous en voudra pas d'exposer les faits en deux mots.

Notre bulletin de mai portant pour titre *Fiat Lux* et ayant trait à l'affaire de Lorimier avait eu le pouvoir magique, on n'a encore pu savoir pourquoi, d'exciter la colère de quelques-uns des membres de la Faculté Bishop. En juillet, ces messieurs nous notifiaient par leurs avocats que nous eussions à rétracter l'article en question, sans quoi on prendrait contre nous des procédés légaux. Rétracter quoi, nous n'en savons rien. Nous allâmes donc consulter un avocat faisant autorité en cette matière. Après un examen attentif, il nous répondit catégoriquement qu'il ne voyait pas matière à libelle dans l'article incriminé. Rassurés sur ce point et désirant rasséréner l'âme de nos confrères, nous publiâmes dans notre livraison d'août "un mot d'explication" qui n'est rien moins qu'une rétractation mais qui expliquait nos motifs et nos intentions. Et nous attendîmes le résultat qui ne se fit pas attendre, car, le 12 septembre, nos amis de Bishop soumettaient en Cour criminelle un indictement pour libelle contre les rédacteurs du journal.

On connaît le reste: le grand-jury rendit un verdict de *no bill*.

Nos belliqueux adversaires durent s'en retourner chez eux avec un crêpe à leur tambour, remportant au foyer un fourniment plus mal astiqué qu'au départ et gratifiés, comme solde de cette brillante campagne, d'un *spleen* anglais des plus classique en lieu et place du rire homérique (connaissent-ils cela?) qu'ils auraient voulu se payer à nos frais.

Eh bien! ragez, messieurs, et veuillez croire que nous ne compatissons guère; ça n'est pas charitable, nous direz-vous, mais c'est de bonne guerre et c'est déjà quelque chose en attendant mieux.

Nos lecteurs connaissent déjà l'article *Fiat Lux* ou du moins ils peuvent le voir dans notre livraison de mai; inutile d'y revenir. Qu'on juge, à la lecture de cet article, de la nature de l'agression dont nous avons été l'objet, par le document suivant, dont on voulait nous faire assumer la paternité à titre de rétractation. Ce document nous est parvenu le matin même du jour où nos amis ont soumis leur indictement. Nous traduisons mot à mot:

"A propos d'un article intitulé *Fiat Lux*, publié dans la livraison de mai de notre journal, au sujet d'une déclaration par laquelle MM. E. de Lorimier et autres prétendaient avoir subi un examen privé pour le degré de M.D. et avoir reçu de